

B É T H U N E

SMART CITY

BUDGET PRIMITIF 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

NOTE DE SYNTHÈSE

Préambule

Le budget est l'acte par lequel les conseillers municipaux déterminent la politique budgétaire de la ville pour l'année. Il est voté chaque année après le débat d'orientation budgétaire.

Le budget primitif formalise et fixe l'orientation budgétaire, recettes et dépenses que la Ville s'est donnée pour mener à bien ses projets. Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune (l'article L2311-1 du CGCT).

La préparation des budgets locaux est un moment essentiel de la vie des collectivités territoriales qui procède d'un travail long et rigoureux.

Le budget obéit à des règles de présentation fixées par des maquettes réglementaires et doit respecter un calendrier d'élaboration précis. Il est soumis par ailleurs à des contrôles qui ont pour but de s'assurer que les règles fixées par le législateur ont été respectées.

La présentation d'un budget communal se décompose en :

I - Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions au C.C.A.S., aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers : restauration scolaire, recettes de spectacles, prestations jeunesse et sport, crèches, concessions de cimetières, droits de stationnement...) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations...).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

II - Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes par l'emprunt, des subventions d'équipement, les remboursements de T.V.A. et par l'autofinancement.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement ou « épargne brute ».

Cet excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement alimente en recettes la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le Budget Primitif 2021 s'éleve toutes sections confondues à **74 821 632€**.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **48 096 677€**

A - RECETTES

RECETTES	BP 2021
Chapitre	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	149 000,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 482 820,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	34 412 112,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 788 186,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	413 587,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	30,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	272 175,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	42 517 910,00 €
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	222,98 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	222,98 €
002 -RESULTAT 2020 REPORTE	5 578 544,49 €
Total général	48 096 677,47 €

002 **Résultat de fonctionnement reporté : 5 578 544 €**

013 Atténuations de charges : 149 000 €

Remboursement sur rémunération du personnel, assurance accident du travail, congés de paternité, remboursement des trop-perçus sur salaires

70 Produits des services : 1 482 820 €

Concessions dans les cimetières, droits de stationnement, droits de chasse, cantine, centres de loisirs, inscriptions dans les équipements Culturels, sportifs, Enseignement, Jeunesse,

73 Impôts et taxes : 34 412 112 €

Impôts : Taxe d'Habitation, Foncier bâti et non bâti

Attribution de compensation : Béthune a transféré la taxe professionnelle à la CABBALR, donc chaque année la CABBALR verse une attribution de compensation.

Droits de place (marchés, occupations du domaine public)

Taxe sur l'électricité, taxe sur les enseignes, taxe additionnelle sur les droits de mutation.

ZOOM SUR LA FISCALITE

	TAUX 2014	TAUX 2015	TAUX 2016	TAUX 2017	TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe d'habitation	25,09	24,34	24,10	22,89	22,89	22,89	22,89	
Taxe foncière	40,04	39,24	38,85	38,07	38,07	38,07	38,07	60,33
Taxe foncier non bâti	76,98	74,67	73,93	70,23	70,23	70,23	70,23	70,23

Le produit fiscal repris sur le budget primitif 2021 s'élève à 18 056 109 €. La ville s'est voulue prudente les estimations faites par finance active ont été revues à la baisse

En 2021, le **taux foncier bâti** sera de 60,33 %, ce taux comprend :

Le taux communal qui est identique à l'année 2020, soit 38,07 %,

A ce taux s'ajoute, le taux départemental de 22,26 %

En effet, au regard de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près.

S'agissant de la **taxe d'habitation**, la commune continue à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, au taux figé de 2019, soit 22,89 %, soit respectivement 277 380 € et 174 837 €

Quant à la **taxe foncière non bâti**, le taux reste également identique à l'année dernière soit 70,23 % pour un produit de 32 025 €

Le versement prévisionnel du FNGIR est inscrit à hauteur de **122 000 €**.

74 Dotations et subventions : 5 788 186€

Dotation Globale de Fonctionnement - 1 100 000 €

Dotation de Solidarité Urbaine -1 650 000 €

Les allocations compensatrices accordées par l'Etat et revenant à la commune au titre des exonérations de bases sont estimées à **1 521 890 €** (quartier prioritaire : 35 193 €, ECF : 9 857 €, Réduction de moitié des bases pour les Ets industriels : 1 448 075 €, Terres agricoles : 3 840 €, DCRTP : 24 925 €)

Les autres dotations :

Subventions de la Région, du Département, et autres organismes, FCTVA

Participation de l'État pour les contrats aidés

75 Autres produits de gestion courante : 413 587 €

Loyers perçus des locations d'immeubles, redevances versées par les concessionnaires et les fermiers (Dalkia pour le chauffage). Redevances pour frais de gestion, de contrôle et d'occupation du domaine public.

76 Produits financiers : 30 €

La ville est sociétaire de la Caisse d'Epargne et possède 500 parts sociales.

77 Produits exceptionnels : 272 175 €

Produits de vente des terrains, des bâtiments, des véhicules, indemnités de sinistres.

042 Opérations d'ordre de transferts entre section : 222€

Reprises sur amortissements : 222 €

INTERCOMMUNALITE

A - SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

La participation au SIVOM de la Communauté du Béthunois est fiscalisée et s'élève à 2 251 056 €, montant identique à l'année 2020.

B - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS-LYS ROMANE

Montants Prévisionnels

Attribution de compensation 14 659 003 €

Dotation de Solidarité Communautaire 80 000 €

Fonds de Péréquation Intercommunale 185 000 €

B - DEPENSES

DEPENSES	BP 2021
Chapitre	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 453 919,90 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 593 908,00 €
014 - ATTENUATIONS DES PRODUITS	100 000,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	- €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 647 262,80 €
66 - CHARGES FINANCIERES	1 643 656,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	997 390,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	41 436 136,70 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 042 447,77 €
042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	2 618 093,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	6 660 540,77 €
Total général	48 096 677,47 €

- 011** Charges à caractère général : 10 453 919 €
Ce sont les dépenses courantes de la commune : eau, gaz, électricité, chauffage, carburant, alimentation, fournitures de bureau, fournitures d'entretien, fournitures scolaires, loyers des locations, entretiens et réparations diverses, primes d'assurances, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, affranchissement, téléphone, spectacles du théâtre...
- 012** Charges de personnel : 23 593 908 €
Salaires des fonctionnaires, des emplois aidés, cotisations diverses, médecine du travail.
- 014** Atténuations de produits : 100 000 €
Reversement sur impôts et taxes/Taxe d'habitation et friches commerciales.
- 65** Autres charges de gestion courante : 4 647 262 €
Indemnités des élus, subventions au CCAS, à l'Amicale du personnel, Subventions aux associations.
Autres dépenses : Reversement des recettes de voiries à QPARK.
- 66** Charges financières : 1 643 656 €
Intérêts des emprunts, ICNE, (Les intérêts courus non échus (ICNE) : Il s'agit des intérêts dus au titre de l'année n-1 mais qui ne seront payés que durant l'année n)
- 67** Charges exceptionnelles : 997 390 €
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés, DSP QPARK, annulation de titres sur exercices antérieurs.
- 023** Virement à la section d'investissement s'élève à **4 042 447€**
- 042** La dotation aux amortissements : technique comptable qui permet de dégager des ressources pour renouveler les biens **2 618 093 €**

Au niveau des principales dépenses de fonctionnement, il faut signaler :

10 453 919 € de dépenses courantes dont **1 568 700 €** de fluides (eau, gaz, électricité, chauffage).

23 593 908 € de charges de personnel :

INTITULE DE LA DEPENSE	MONTANTS	%
Rémunération	16 517 391,00 €	70,01%
Cotisations patronales	6 009 143,00 €	25,47%
Versement mobilité et FNAL	306 271,00 €	1,30%
Cotisation CNFPT	128 690,00 €	0,55%
CNAS	152 500,00 €	0,65%
Assurance du personnel	310 000,00 €	1,30%
Médecine de prévention, pharmacie	79 992,00 €	0,33%
Cotisations et charges sociales	89 921,00 €	0,38%

TOTAL	23 593 908,00 €	100%
--------------	------------------------	-------------

407 772 € d'indemnités, frais de missions, cotisations des élus, formation des élus

2 062 221 € de subventions dont 40 000€ d'aides directes aux commerçants

1 643 656 € de charges financières (remboursement des intérêts de la dette et ICNE)

997 390 € de charges exceptionnelles (dont 603 000 € de DSP, 100 000 € d'intérêts moratoires, 72 000 € de titres annulés)

40 000 € d'aides directes dans le cadre du Plan de Relance

1 269 811 € de subvention au CCAS

Centre Communal d'Action Sociale :

Pour 2021, le CCAS s'est donné pour objectif de pouvoir accompagner tous les parcours de vie. C'est-à-dire, être en mesure de pouvoir aider l'administré, de l'enfance à la personne âgée. Cette approche pluridisciplinaire et tout public va donner lieu à une mutation réelle de la structure.

En affirmant une politique sociale renouvelée, l'objectif consiste à s'adapter aux nouveaux enjeux sociaux et sociétaux et d'accompagner de façon globale les habitants ayant besoin de soutien.

La construction du projet du CCAS est envisagée comme un cadre de réflexion ayant vocation à impulser une politique sociale qui sorte de l'héritage d'assistance publique pour accompagner et responsabiliser les publics.

En 2021, le CCAS opérera donc sa mutation en se réorganisant autour de 2 services :

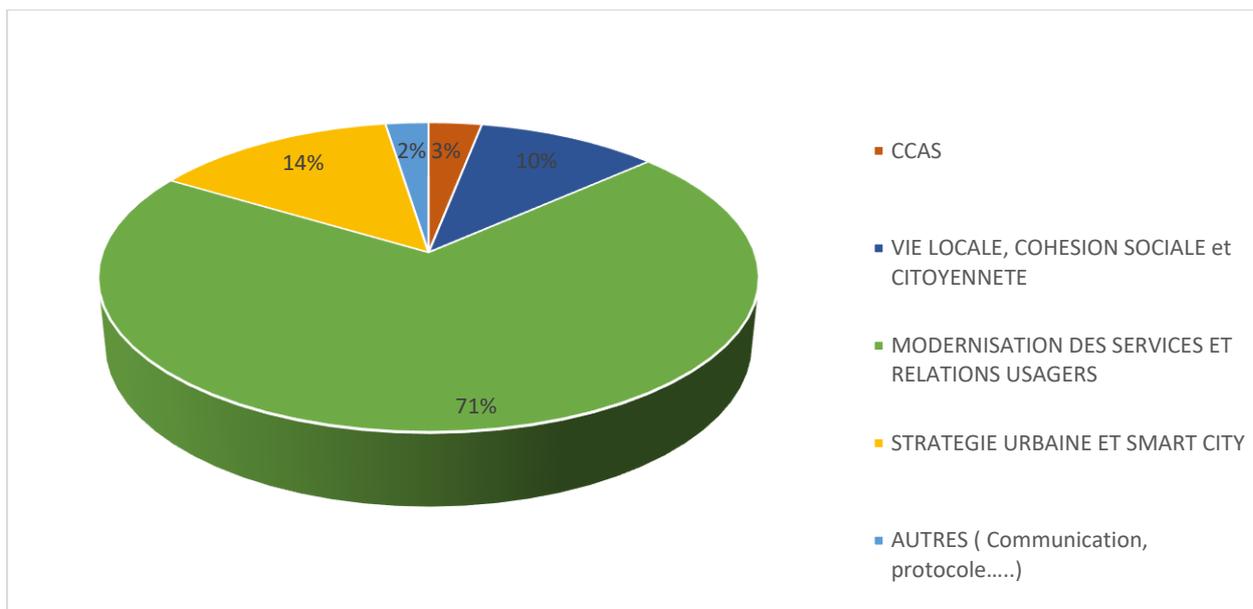
1. Accueil et sécurisation des parcours
2. Autonomie et consolidation des parcours

Le Pôle Logement, Seniors ou encore le Programme de Réussite Educative, sont des compétences nouvelles qui intégreront le CCAS dès 2021.

Pour faciliter cette mutation, le cabinet conseil ITHEA a été choisi en Septembre 2020 pour accompagner le CCAS autour de trois productions :

1. Analyse des Besoins Sociaux
2. Règlement des aides sociales facultatives
3. Projet d'établissement

Dépenses de fonctionnement par direction



II - SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **26 724 955 €**.

A - RECETTES

RECETTES	2021		
	REPORTS	Propositions nouvelles BP	Total BP 2021
CHAPITRE			
024 - PRODUITS DES CESSIONS	583 124,00 €	940 000,00 €	1 523 124,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	3 666 539,81 €	3 666 539,81 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 220 804,20 €	1 088 463,16 €	6 309 267,36 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	3 010 000,00 €	3 010 000,00 €
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	- €	- €	- €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 100 000,00 €	180 000,00 €	1 280 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	6 903 928,20 €	8 885 002,97 €	15 788 931,17 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	4 042 447,77 €	4 042 447,77 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	- €	2 618 093,00 €	2 618 093,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	701 022,68 €	701 022,68 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	- €	7 361 563,45 €	7 361 563,45 €
001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF 2020 REPORTE		3 574 460,30 €	3 574 460,30 €
Total général	6 903 928,20 €	19 821 026,72 €	26 724 954,92 €

001 Résultat d'investissement reporté : 3 574 460 €

024 Produits des cessions : 1 523 124 €

10 Dotations, fonds divers et réserves : 3 666 539 €

Dont 10 222 Fonds de compensation de la TVA : 2 389 665 € (1 750 000 € au titre de 2021 et 639 665 € régularisation d'écritures 2016)

10223/10226 : Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement : 50 000 €

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 226 874 €, prélèvement de la section de fonctionnement

13 Subventions d'investissement : 6 309 267 €
Subventions Etat, Région, Département, autres organismes, amendes de Police.

16 Emprunts et dettes assimilées : 3 010 000 €
Emprunts 3 000 000€ + 10 000€ dépôts et cautionnements reçus

021 Virement de la section de fonctionnement : 4 042 447 €

040 Opérations d'ordre entre section : 2 618 093 €
Dotation aux amortissements

041 Opérations patrimoniales : 701 022 €
Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections ou à l'intérieur de la section d'investissement. Ce ne sont pas des opérations réelles.

B - DEPENSES

DEPENSES CHAPITRE	2021		
	REPORTS	Propositions nouvelles BP	Total BP 2021
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	639 665,25 €	639 665,25 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	- €	- €	- €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	3 371 898,00 €	3 371 898,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 151 478,76 €	957 772,00 €	3 059 250,76 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	435 000,00 €	975 000,00 €	1 410 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 727 725,12 €	7 837 110,95 €	14 614 836,07 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 391 059,18 €	357 000,00 €	2 748 059,18 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	180 000,00 €	180 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	11 705 263,06 €	14 318 446,20 €	26 023 709,26 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		222,98 €	222,98 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		701 022,68 €	701 022,68 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00 €	701 245,66 €	701 245,66 €
Total général	11 705 263,06 €	15 019 691,86 €	26 724 954,92 €

- 10** Dotations, fonds divers et réserves : 639 665 €
FCTVA régularisation écritures 2016
- 20** Immobilisations incorporelles : 3 059 250 €
Droit de bail, frais d'urbanisme, frais d'études, d'insertion, de logiciels.
- 204** Subventions d'équipement versées : 1 410 000 €
Convention avec T62-Ecoquartier, Convention avec ANCT (Olympie), Rénovitrines
- 21** Immobilisations corporelles : 14 614 836 €
Beffroi, acquisition matériel informatique, matériels techniques, achat de véhicules, Rénovation des écoles, Eclairage Public, Olympie
- 23** Travaux en cours : 2 748 059 €
Voiries, SMT, Avances aux entreprises dans le cadre des Marchés Publics
- 16** Emprunts et dettes assimilées : 3 371 898 €
Remboursement du capital de la dette : 3 361 898 €, dépôts et cautionnements reçus : 10 000 €
- 27** Autres immobilisations financières : 180 000 €
- 040** Opérations d'ordre de transfert entre sections : 222€
- 041** Opérations patrimoniales : 701 022 €
Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Ce sont des écritures entre sections. Ce ne sont pas des opérations réelles.

Pour les Reports 2020

Dépenses : 11 705 263 €

Recettes : 6 903 928 €

AUTORISATIONS DE PROGRAMME : CREDIT DE PAIEMENTS

PROG	LIBELLES	MONTANT AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
001	Rénovation bâtiments	7 693 001,00	440 001,00	920 000,00	191 200,00	15 000,00	93 000,00	6 033 800,00
dont	Centre Adm V Hugo	6 894 001,00	250 001,00	724 000,00	191 200,00	15 000,00	38 000,00	5 675 800,00
et	Agenda access prog	799 000,00	190 000,00	196 000,00	0,00	0,00	55 000,00	358 000,00
002	Pôle Gare	10 200 500,00	325 000,00	1 850 000,00	6 405 000,00	1 620 500,00	0,00	0,00
003	Quartier Horlogerie	2 620 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	560 000,00	560 000,00	0,00
004	Matériel roulant	598 678,00	166 000,00	0,00	100 000,00	267 678,00	0,00	65 000,00
005	Schéma directeur informatique	2 890 000,00	630 000,00	630 000,00	893 000,00	530 000,00	56 000,00	151 000,00
006	Plan Pluriannuel voiries	3 585 800,00	570 500,00	603 000,00	1 770 000,00	252 300,00	390 000,00	0,00
007	Loi SRU raccordement énergie	426 000,00	123 000,00	53 000,00	20 000,00	0,00	0,00	230 000,00
008	Smart City et domotique	598 000,00	180 000,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00
009	Démolition friches	920 000,00	420 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
010	Parcs et Jardins	2 000 000,00	910 000,00	320 000,00	124 000,00	0,00	0,00	646 000,00
011	Plan de vidéoprotection	1 070 602,00	420 602,00	150 000,00	200 000,00	100 000,00	90 000,00	110 000,00

Cumul des crédits de paiements 2021 : 1 189 000 €

FOCUS SUR LA DETTE ET SON EXTINCTION

Au 31 Décembre 2020, 44 003 519,29 €, le nombre d'emprunts est de 14 répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Son taux moyen s'élève à 3,98 %. Sa durée résiduelle moyenne est de 14 ans.

La dette à taux fixe représente 55,62 % de la dette totale.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	44 003 519,29 €	3 361 896,94 €	1 679 743,46 €	5 041 640,40 €	40 641 622,35 €
2022	40 641 622,35 €	3 363 788,57 €	1 543 263,39 €	4 907 051,96 €	37 277 833,78 €
2023	37 277 833,78 €	3 365 717,15 €	1 407 419,72 €	4 773 136,87 €	33 912 116,63 €
2024	33 912 116,63 €	3 367 683,44 €	1 274 605,56 €	4 642 289,00 €	30 544 433,19 €
2025	30 544 433,19 €	3 369 688,14 €	1 133 513,01 €	4 503 201,15 €	27 174 745,05 €
2026	27 174 745,05 €	3 371 732,01 €	998 384,36 €	4 370 116,37 €	23 803 013,04 €
2027	23 803 013,04 €	3 373 815,83 €	860 101,41 €	4 233 917,24 €	20 429 197,21 €
2028	20 429 197,21 €	3 375 940,38 €	725 175,09 €	4 101 115,47 €	17 053 256,83 €
2029	17 053 256,83 €	3 246 856,66 €	589 006,66 €	3 835 863,32 €	13 806 400,17 €
2030	13 806 400,17 €	2 764 093,95 €	462 099,93 €	3 226 193,88 €	11 042 306,22 €
2031	11 042 306,22 €	2 656 763,60 €	346 585,12 €	3 003 348,72 €	8 385 542,62 €
2032	8 385 542,62 €	2 656 763,60 €	232 356,43 €	2 889 120,03 €	5 728 779,02 €
2033	5 728 779,02 €	2 656 764,19 €	116 628,67 €	2 773 392,86 €	3 072 014,83 €
2034	3 072 014,83 €	703 264,83 €	32 298,04 €	735 562,87 €	2 368 750,00 €
2035	2 368 750,00 €	555 000,00 €	22 117,59 €	577 117,59 €	1 813 750,00 €
2036	1 813 750,00 €	500 000,00 €	15 577,66 €	515 577,66 €	1 313 750,00 €
2037	1 313 750,00 €	445 000,00 €	10 448,46 €	455 448,46 €	868 750,00 €
2038	868 750,00 €	407 500,00 €	5 809,78 €	413 309,78 €	461 250,00 €
2039	461 250,00 €	286 250,00 €	2 176,36 €	288 426,36 €	175 000,00 €
2040	175 000,00 €	175 000,00 €	556,89 €	175 556,89 €	0,00 €
total		44 003 519,29 €	11 457 867,59 €	55 461 386,88 €	